Vous êtes intéressé(e)?

Vous pouvez en faire la demande auprès de :

- > Votre conseiller(ère) Pôle Emploi
- > Votre assistant(e) social(e)
- > Votre référent(e) RSA
- ➤ La Maison de l'Emploi
- > Tout autre professionnel de l'emploi

Un Conseiller en Insertion Professionnelle PLIE vous proposera alors un rendez-vous afin de constituer votre dossier de candidature.

Territoire: Communauté de l'Auxerrois

Appoigny - Augy - Auxerre
Bleigny-le-Carreau - Branches
Champs-sur-Yonne - Charbuy
Chevannes - Chitry-le-Fort
Coulange-la-Vineuse - Escamps
Escolives-Ste-Camille - Gurgy
Gy-l'Evèque - Irancy - Jussy
Lindry - Monéteau
Montigny-la-Resle - Perrigny
Quenne - St-Bris-le-Vineux
St-Georges-sur-Baulche
Vallan - Venoy - Villefargeau
Villeneuve-St-Salves
Vincellles - Vincelottes





Plan local pour l'Insertion et l'Emploi

Maison de l'Emploi et de la Formation Le Phare - 8 avenue Delacroix 89000 Auxerre

> > www.mdeauxerrois.com









REGION BOURGOGN FRANCHE COMTE



un parcours sur mesure pour accéder à l'emploi



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi







Pour qui?



- Vous êtes actuellement à la recherche d'un emploi durable ou d'un projet professionnel
- Vous êtes domicilié dans une commune de la Communauté de l'Auxerrois
- Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches d'emploi

2 L'entretien diagnostic



Le premier rendez-vous avec le Conseiller en Insertion Professionnelle du PLIE consiste à identifier votre projet et vos éventuelles difficultés. Il vous proposera alors un parcours prévisionnel répondant à vos attentes. Votre dossier sera ensuite présenté en Commission à laquelle siège le Pôle Emploi, le Conseil Départemental, la Mission Locale et le PLIE qui valident tous les mois les entrées et les sorties.

03

Les entrées



Une fois votre entrée validée, vous signez un contrat d'engagement avec votre Conseiller en Insertion Professionnelle.

Au cas où le dispositif ne paraît pas adapté à votre situation, nous vous proposons une autre orientation.

05

Votre accompagnement se termine :

- Lorsque vous validez une formation qualifiante ou trouvez un emploi durable
- Lorsque vous ne respectez pas vos engagements, que vous déménagez hors du territoire PLIE ou que vous ne souhaitez plus être accompagné.

L'accompagnement



Le PLIE est un dispositif volontaire et non rémunéré qui vous propose un accompagnement régulier dans votre parcours de recherche d'emploi ou de construction de projet de formation.

Le Conseiller en Insertion Professionnelle construit avec vous un parcours professionnel. Il vous propose des outils :

- > Techniques de recherche d'emploi
- > Ateliers de levée de freins à l'emploi (mobilité, gestion du stress,...)
- > Accès à la formation

Le PLIE vous accompagne durant vos premiers mois dans l'emploi.